

Informations de base	
<p>2019/2679(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué</p> <p>Date jusqu'à laquelle les contreparties pourront continuer à appliquer leurs procédures de gestion des risques pour certains contrats dérivés de gré à gré non compensés par une contrepartie centrale</p> <p>Complétant 2010/0250(COD)</p> <p>Subject</p> <p>2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières 2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes</p>	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Recommandation de non-objection à l'acte délégué avant expiration du délai		B8-0234/2019	02/04/2019	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0331/2019	04/04/2019	
Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif		C(2019)02530	28/03/2019	